



ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT d'INDRE-ET-LOIRE de FOOTBALL ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2024

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

A remplir par la tête de liste et à envoyer au District par courrier électronique **avant le 27 mai 2024 à minuit, dernier délai**, à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse du domicile :

Adresse électronique : _____

Le cas échéant, nom de la liste : _____

- Déclare, en tant que tête de liste, la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Comité de Direction du District d'Indre-et-Loire de Football,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
* d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L 131-26 du code pénal,
* d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif, qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales

Fait à _____ le _____

Signature de la tête de liste :

Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13 des Statuts du District.

Par ailleurs, doivent être joints à la présente :

→ **La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,**

→ **Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste (nb - sauf le candidat tête de liste qui fait cette déclaration ci-dessus),**

→ **Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,**

→ **Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.**

LISTE DES MEMBRES

	NOM	PRENOM	N°LICENCE <i>(si membre individuel des instances FFF, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Président</u> N°1				
<u>Vice-Président</u> (le cas échéant) N°2				
<u>Secrétaire Général</u> N°3				
<u>Trésorier</u> N°4				
<u>Arbitre</u> N°5				
<u>Educateur</u> N°6				
<u>Femme</u> N°7				
<u>Médecin</u> N°8				
N°9				
N°10				
N°11				
N°12				
N°13				
N°14				
N°15				
N°16				

Rappel : Cette liste doit obligatoirement comporter au moins un arbitre, un éducateur, une femme, un médecin